CaEPM, ans

au service du maïs européen...

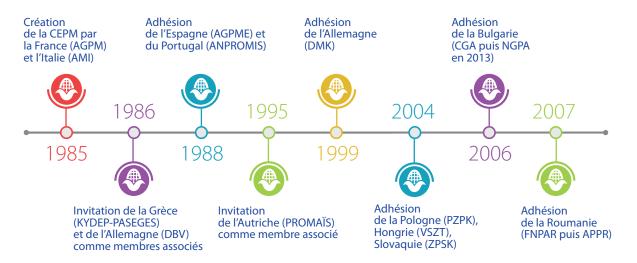








La CEPM en résumé au fil de l'histoire



Les Hommes de la CEPM d'hier à aujourd'hui

	À la Présidence	A la Délégation Permanente (AGPM-France)
1985 - 1990	M. Véronèse (AMI-Italie)	Bernard Valluis et Claude Lacadée (jusqu'en 2007)
1991 - 1998	Marcel Cazalé (AGPM-France)	Alain Jeanroy puis Bernard Fonseca
1999 - 2015	Christophe Terrain (AGPM-France)	François-Gilles-Le-Theule puis Luc Esprit





Sommaire

Le mot du Président Cazalé	P7
LA CEPM sur les fonds baptismaux	P9
Les dossiers suivis par la CEPM 1985 - 2000	5.1
· L'ACCORD « MAUDIT » CEE-USA	P15
COMMENT LA CEPM A « OSÉ » PORTER PLAINTE CONTRE LES USA NECOCIATIONS INTERNATIONALES La CEPM stait présente à Septille Daha Canquin	P16
 NEGOCIATIONS INTERNATIONALES, la CEPM etait présente à Seattle, Doha, Cancun, Hong-Kong, Genève 	P18
LA PAC, de réformes en réformes	P20
La CEPM, au cœur des problématiques environnementales	P23
Les dossiers suivis par la CEPM 2000 - 2015	
• MAIS, UNE PAC de plus en plus verte	P26
• DIABROTICA VIRGIFERA VIRGIFERA LECONTE, la Chrysomèle du maïs enfin hors du statut	
de « quarantaine »	P28
MYCOTOXINES, des seuils cohérents obtenus	P31
PROTECTION PHYTOSANITAIRE, une veille au quotidien	P33
LES OGM, une préoccupation toujours prioritaire	P34
UTILISATIONS NON ALIMENTAIRES, un avenir prometteur, mais du retard à l'allumage pour les biocarburants	P36
L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE MILAN, la CEPM et le maïs communiquent	P38
GROUPES DE DIALOGUE CIVIL, la CEPM reconnue et représentée	P41
Le mot du Président Terrain	P43
La CEPM, 30 ans au service du maïs européen	
Le Bureau et les Membres de la CEPM	P46
Les outils d'informations et de communication de la CEPM	P49
Le maïs en chiffres	P51
« Le maïs, le plus beau présent fait par l'Amérique à l'Ancien monde »	P55

5



La création de la CEPM s'imposait...

Jusqu'en 1985, les intérêts des producteurs de maïs, dans la C.E.E., étaient représentés par chaque pays séparément. Nos interventions, comme organisations nationales auprès de la Commission Européenne à Bruxelles pouvaient se révéler parfois incohérentes

lorsque nos interlocuteurs nous indiquaient des positions différentes, voire divergentes, d'un autre pays.



Devant ce risque majeur, les producteurs de maïs ne pouvaient rester sans réaction.... et qui soit à la hauteur de la menace. L'Italie et la France, via l'Association des Producteurs Italiens (A.M.I.) et l'Association Générale des Producteurs de Maïs (A.G.P.M.) décidèrent alors de créer la Confédération Européenne des Producteurs de Maïs (C.E.P.M.)* Le président de l'A.M.I. Lamberto Véronèse en assura la Présidence.

Quelques mois plus tard, l'Allemagne et la Grèce se sont rapprochées de la CEPM. Un dialogue permanent s'est ainsi progressivement établi entre producteurs européens. Le maïs et ses producteurs devenaient ainsi présents dans le débat européen.

Si, en 1985, les conditions ont rendu nécessaire la création de la C.E.P.M.; aujourd'hui, elle s'est imposée et constitue une nécessité pour le maïs de l'Union Européenne et ses filières.



Marcel CAZALÉ

^{*} La CEPM s'intitule depuis 2006 la Confédération Européenne de la Production de Maïs



L'UNION EUROPEENNE, UNE CONSTRUCTION ET UN ÉLARGISSEMENT PROGRESSIF à 28 ETATS MEMBRES AUJOURD'HUI

Signature du Traité de Rome et Création de la Communauté Economique Européenne à 6 entre la France, l'Allemagne, l'Italie, les Pays Bas, la Belgique et le Luxembourg. Adoption de la Politique Agricole Commune 1962 1973 UE-9: Royaume-Uni, Irlande, Danemark NORWAY 1981 UE-10: Grèce UE-12: Espagne, Portugal UE-15: Autriche, Finlande, Suède, UKRAI UE-25: Chypre, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Malte, 2004 Pologne, République Tchèque, Slovaquie, Slovénie 2007 UE-27: Bulgarie, Roumanie 2013 UF-28 : Croatie MALTA 🦠

PLANTE MAGIQUE ENSEMBLE POUR PLUS D'EFFICACITÉ PLANTE MAGIQUE ENSEMBLE POUR PLUS D'EFFICACITÉ PRODURE PLUS ET MIEUX PLANTE MAGIQUE ENSEMBLE POUR PLUS D'EFFICACITÉ

La CEPM sur les fonds baptismaux

La Confédération Européenne de la Production de Maïs (CEPM) rassemble aujourd'hui 10 pays adhérents producteurs de maïs (Allemagne, Bulgarie, Espagne, France, Hongrie, Italie, Pologne, Portugal, Roumanie, Slovaquie), représentant ainsi près de 90% des surfaces de maïs européen ¹ (90% du maïs grain, 83% du maïs fourrage, 93% du maïs semence, 98% du maïs doux). La France en assure la Présidence et la Délégation Permanente jusqu'en 2015 via respectivement Christophe Terrain et Luc Esprit, tous deux représentants de l'Association Générale des Producteurs de Maïs (AGPM).

Le 21 janvier 1985, était créée à Paris, la Confédération Européenne des Producteurs de Maïs entre l'Italie et la France représentées respectivement par leurs Présidents Lamberto Véronèse de l'Association des Maïsiculteurs Italiens (AMI), et Marcel Cazalé de l'Association Générale des Producteurs de Maïs (AGPM).

C'est la première organisation européenne dont l'objectif était spécifiquement de représenter et défendre les intérêts des producteurs européens de mais en termes de production et de commercialisation dans le cadre de la Politique Agricole Commune. Echanges d'informations économiques, défense



De gauche à droite, Luc ESPRIT, Délégué Permanent et Christophe TERRAIN, Président

¹ La surface tous maïs de l'UE-28 totalise aujourd'hui 15.5 Mha (moy 2014-2015)





Marcel CAZALÉ, Président AGPM - France (1973-1998) et Président CEPM (1991-1998)



Lamberto VÉRONÈSE, 1er Président AMI - Italie et 1er Président CEPM



Agustin MARINÉ, 1er Président AGPME - Espagne



José Luís Tello RASQUILHA, 1ª Président ANPROMIS - Portugal (1988-1995)



Prof. Dr. Friedhelm TAUBE, Président DMK - Allemagne



syndicale lors de la fixation annuelle des prix européens, suivi de la réglementation européenne des échanges intra et extra-communautaires.... rencontres lors des Assemblées Générales de chaque Association seront, à son origine, les principales activités de la CEPM.

Cependant, il apparaît rapidement que les activités de la CEPM doivent s'intensifier et que la représentation de la Confédération passe par son ouverture à d'autres partenaires. Pour élargir son rayon d'actions, elle s'ouvre ainsi à la Grèce (Kydep-Coopération agricole) puis à l'Allemagne (DBV) qui deviennent membres associés. Désormais la « branche » maïs ensilage sera prise en compte avec un suivi des problématiques techniques dans le cadre d'une réunion annuelle des pays concernés par l'ensilage et d'un Comité informel dédié, le Comité Européen du Maïs fourrage (C.E.M.). Toujours actif, il réunit l'Irlande, la Grande-Bretagne, le Danemark, l'Allemagne, la Belgique, l'Italie et la France.

Après s'être élargie à l'Espagne et au Portugal en 1988, la CFPM recevra l'adhésion en 1999 du DMK (Deutsches Maiskomitee), année au cours de laquelle Christophe Terrain prendra la succession de Marcel Cazalé à la Présidence de la CEPM. C'est également dès cette année 1999 que l'Association polonaise des producteurs de maïs (PZPK) manifeste son intérêt pour être associée aux travaux de la CEPM, et que seront constituées une Section mais semence et une Section mais doux au sein de l'organisation.



association generale des producteurs de mais

Fold, La 31 page Je. 1860

CARROLL STYRO. Been positive to the

thing a possession by research.

CONTROL 2 758 CONTENTACION DOLLARS AND FRANCISCO AND PART.

d'ess à Peris que s'est dette le in partier rest la confidération flumenteure des Profesiones de Mais sons d'ene deutice à Lightipe preficipates les délégations des dem inchein fontateurs, l'étable et

tiere be promiter representation maniplescen author i l'initiative des productions to make, our sequently are to represent to the Millionian has likely to productions expressions for each power to relativesion has conduction top pitch forested as the production of the merch?

Residue Cameria Vernice, scholder our anistratours invited at Nomina varied GUTLE, PERSONNE LE L'ADSCRIPTION Obsimile des Personneurs de Maia aut industible des balantiques de coordinantion et de constitution qui existent capata de postificies findos estit des fina expeniencias proconocionaliste de las designicaciones pays productions.

in affect, in Friedrich was 1.5 military d'Soulaires et 2000 in 25 at?licos de transa da prefereira, en l'Oralia ever 1 allius d'Escalte 40 I militare de forma de prefection empélemente. A le des acciones et des touristes de acciones de la manda de la companya del la companya de la companya del la companya del la companya de la companya del la companya d

Dam Int processed tensions, in conditionation Servet: proving profition not the propositions europeance de roix root le resperve

We effet, that he project do in community, has going of outside for a substantive shall not believe to I washe for I would give a proposition to agree more defined and the following the I would receive I will be supported to the support of the substantive for I will be supported to the supporte as C.A.E. since stope studies on rights describers out a applicated and

adaption & d'importantes pours elegraphiques du l'Presque, le salecosts 1 for the later production for a direct process of possible as your imposite is projective in action filtratile interesting 2 largest Compute succession probabilists in protection.

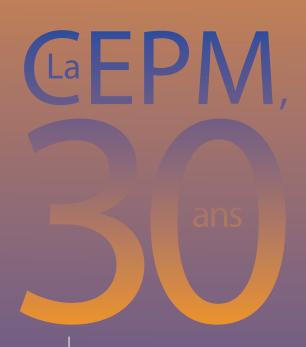
ECC NO. BL. had analysis compared been been all compared by the property of the property of



L'histoire de la CEPM décrite ci-après, montre que jusqu'au début des années 2000, ses actions s'élargissent et concernent principalement la gestion des marchés, la défense des intérêts du maïs, les négociations internationales et l'évolution de la Politique Agricole Commune qui va marquer un tournant décisif dans le paysage agricole européen.

Son objectif de fournir aux citoyens de l'UE des denrées alimentaires à un prix abordable et d'assurer un niveau de vie décent aux agriculteurs, tel que défini à son origine en 1962, a été pleinement atteint et ce, au-delà même des espérances. Cela expliquera d'une part, dans les années 80, la mise en place de mesures de gestion des volumes (quotas laitiers notamment), et d'autre part d'engager une réforme profonde à partir de 1992. La PAC passera alors d'une aide au marché à une aide au producteur, puis au revenu (découplage) avec la Mid Term Review en 2002/03 qui introduira la notion de conditionnalité ou application de bonnes conditions agricoles et environnementales. Ce qui devait alors être un simple bilan à mi-parcours, s'est révélé en fait une réforme en profondeur et majeure.

Les dossiers suivis par la CEPM sont nombreux, en voici une sélection de quelques-uns les plus emblématiques de cette période. NTIEL POUR LE FUTUR PUITS D'ÉNERGIES RENOUVELABLES ENSEMBLE POUR PLUS RODUIRE PLUS ET MIEUX PLANTE MAGIQUE INNOVATION ET COMPÉTITIVITÉ SYMBOLE DU DE LOPPEMENT ENSEMBLE POUR PLUS D'EFFICACITÉ INNOVATION ET COMPÉTITIVITÉ SYMBOLE DU DÉVELOPPEM PUITS D'ÉNERGIES RENOUVELABLES SYMBOLE DU DÉVELOPPEM DÉVELOPPEMENT PRODUIRE PLUS ET MIEULE D'EFFICACITÉ PLANTE MAGIQUE



au service du maïs européen ...

Les dossiers suivis par la CEPM 1985 - 2000

ISE SIECRASE PAS.



L'ACCORD « MAUDIT » CEE-USA

Avec l'élargissement de l'UE à la Péninsule ibérique (déficitaire en maïs) en 1986, la CEPM a été confrontée aux exigences des USA qui ne voulaient pas perdre ce débouché, sous peine de menaces de rétorsions sur bon nombre de produits (eaux minérales, liqueurs, fromages,...). Ils ont ainsi obtenu le maintien de leurs exportations de maïs en Espagne à droit réduit (2.3 Mt de maïs et sorgho) grâce à un accord préférentiel CEE-USA, signé pour 4 ans, en vertu de l'article XXIV-VI du GATT. Accord, que la CEPM qualifiera de « maudit ».

C'est aussi l'occasion pour cette dernière de professionnaliser son lobbying pour mieux lutter contre l'agression politique des USA qui ne veulent pas





« lâcher le morceau espagnol et portugais ». L'agence Ruder Finn spécialisée dans les actions de lobbying sera sollicitée par la CEPM pour l'accompagner dans son « combat » contre le renouvellement du fameux « Accord CEE-USA ».

La CEPM multipliera alors les actions syndicales, tant à Bruxelles que dans les capitales européennes, et même jusqu'à Washington, s'appuyant sur une campagne de communication et un slogan choc et symbolique : « le Nain jaune ne s'écrase pas!».

Cet accord provisoire aura quand même duré jusqu'en 1992, faisant perdre à l'UE au cours de ces six années, un marché annuel de 2,5 Mt de maïs!

Un lot de consolation cependant pour la France qui pourra exporter sur l'Espagne 570 000 tonnes de maïs avec restitution!

Augustin MARINÉ



COMMENT LA CEPM A « OSÉ » PORTER PLAINTE CONTRE LES USA

C'est aussi à la même période que la CEPM dépose en juillet 1988 une plainte en droit compensateur contre les exportations américaines de Corn Gluten Feed. Ce coproduit issu des amidonneries de maïs concurrence le maïs européen en alimentation animale (6 MT soit +200% en 10 ans et le tiers des produits de substitution importés dans l'UE).

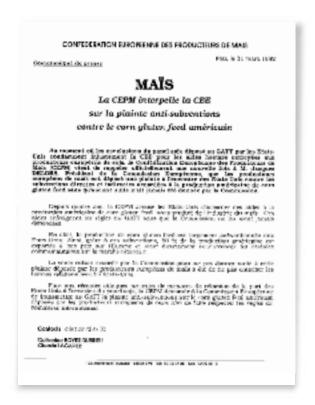
La CEPM a apporté la preuve que, subventionné aux USA, le corn gluten feed devrait supporter une taxation compensatrice à l'entrée de l'UE.

Relancée à maintes reprises, cette plainte n'aboutira finalement pas, par « frilosité » de la Commission européenne en pleine négociations internationales, baptisées Uruguay Round et qui dureront de 1986 à 1994.

Si l'issue de ce dossier est décevante, les producteurs européens de maïs ont fait la preuve d'une efficace mobilisation dans plusieurs capitales européennes (France, Royaume-Uni, RFA, Pays-Bas, Espagne, Italie) notamment, auprès des Parlementaires européens et de la Commission elle-même.

Cette dernière utilisera pourtant la plainte comme levier de négociation pour éviter le démantèlement de la protection communautaire (un préaccord agricole sera signé à Blair House en novembre 1992).

Plus tard, suite à des fraudes enregistrées à l'importation des USA (cf lots mélangés de maïs et corn gluten feed), la CEPM demandera et obtiendra une nouvelle définition précise du corn gluten feed et donc un repositionnement conforme dans la nomenclature douanière.





Marcel CAZALÉ, Président CEPM entouré de Claude LACADÉE (à sa droite) et Bernard VALLUIS (à sa gauche) devant le Berlaymont (siège de la Commission à Bruxelles)





Marcel CAZALÉ aux côtés de Giancarlo SIGNORINI, Président AMI-Italie et successeur de M. VÉRONÈSE



NEGOCIATIONS INTERNATIONALES la CEPM etait présente à Seattle, Doha, Cancun, Hong-Kong, Genève

L'Organisation Mondiale du Commerce est née en 1995 et a succédé à l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT), créé au lendemain de la seconde guerre mondiale.

Des « cycles » de négociations commerciales vont alors se succéder. Abaissement des droits de douane, mesures antidumping et mesures non tarifaires seront au cœur des débats.

Le dernier cycle, celui de l'Uruguay Round, qui a duré de 1986 à 1994, a conduit à la création de l'OMC et a marqué le début de la mondialisation pour l'Agriculture dans un contexte de baisse des prix. La « Boîte bleue » est alors une expression conjointement définie par l'UE et les USA pour qualifier comme acceptables à l'OMC les compensations agricoles octroyées dans le monde. La CEPM engagera alors un combat important sur le front international pour défendre l'Europe du maïs et préserver intacte la protection aux frontières contre les importations. Le cycle suivant des négociations internationales de l'OMC sera capital pour l'avenir de la production du maïs européen. Ouvert à Seattle fin 1999, il devait





aboutir au lancement du « Cycle du Millenium ». Cette réunion fut un échec retentissant, mais pour la CEPM, « mieux vaut une organisation que la désorganisation du commerce mondial! » et « un bon échec plutôt qu'un mauvais accord ».

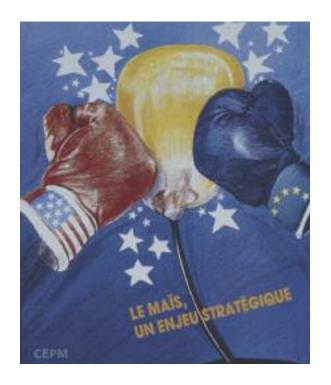
Dans le cadre de ses actions de lobbying, une délégation de la CEPM, conduite par H-Bernard Cartier (AGPM France), y était présente pour faire connaître les revendications des producteurs européens de maïs auprès des délégations des autres pays, des négociateurs européens et des Parlementaires européens présents.

La CEPM fera à nouveau partie de la délégation européenne dans le cadre de la reprise des négociations à Doha en 2001, puis à Hong Kong en 2005 où le principe de la suppression des subventions à l'exportation en 2013 a été acté. Elle organisera même une réunion de travail à Genève, au siège de l'OMC où des rencontres bilatérales auront lieu avec des représentants de l'Inde, de l'Australie, des USA et du Secrétariat de l'OMC. Les négociations de Genève seront un nouvel échec, mais une vraie victoire pour l'agriculture européenne reconnue enfin comme un secteur économique différent des autres.

Cependant, la CEPM reste vigilante sur les diverses conclusions d'accords bilatéraux engagés ci ou là par l'UE et en particulier avec le Canada, le Mercosur (Brésil, Argentine, Paraguay, Uruguay, Venezuela...), les Etats-Unis, voire l'Ukraine pour éviter que la filière maïs européenne et ses débouchés n'en fassent les frais.



Le Président TERRAIN et Henri-Bernard CARTIER (AGPM-France)



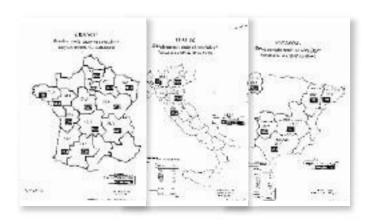
19



LA PAC, de réformes en réformes...

1992 : réforme de la PAC et maïs, un combat victorieux

La réforme MacSharry est actée le 21 mai 1992. Après 18 mois d'âpres négociations entre la CEPM et la Commission, et plus particulièrement son Directeur de l'Agriculture Guy Legras, la CEPM obtenait une compensation spécifique pour le maïs distincte de celle des céréales à paille. Ne pas le reconnaître, ce que prévoyait le texte initial, aurait menacé la culture du maïs en Europe notamment dans les pays du sud de l'UE, comme la France, l'Italie, l'Espagne ou le Portugal. Qu'on en juge, le rendement des céréales à paille était de 20 q/ha en Espagne, quand celui du maïs irrigué était de 100 q/ha. Or le maïs était minoritaire et le rendement moyen servant au calcul des







compensations aurait été beaucoup trop faible pour assurer une compensation correcte aux maïsiculteurs européens: la force de frappe de la CEPM aura été d'en faire la démonstration sur la base d'outils cartographiques comparant les rendements des cultures primées.

1997-1999 : Agenda 2000 et maïs, la Commission « revient à la charge »

Dans son document présenté en juillet 1997, la Commission proposait des aménagements à la nouvelle PAC de 1992 dont l'essentiel était la revalorisation des compensations. À cette occasion, la Commission voulait en profiter pour refondre la compensation maïs dans une compensation unique céréales.

Après de nombreuses réunions, actions de lobbying et Conférences de presse à Bruxelles, la CEPM obtiendra gain de cause : les compensations maïs seront préservées! (Conseil des Ministres de l'Agriculture du 28/02/1999).

2002-2003: Mid Term Review, le grand decouplage des aides

La simple révision à mi-parcours de la « nouvelle PAC » issue de l'Agenda 2000, décidée lors de son adoption en 1999, s'est vite transformée en véritable réforme de la politique agricole sous l'impulsion du Commissaire de l'Agriculture Fischler. Ses propositions publiées en juillet 2002 (et adoptées un an plus tard) avaient pour objectifs de préparer l'élargissement aux PECO, de

satisfaire les conditions imposées aux soutiens de l'Agriculture dans le cadre des négociations internationales ré-ouvertes en novembre 2001 à Doha, tout en accentuant le volet environnemental du soutien à l'Agriculture européenne.

Dans ce contexte, les aides devenaient découplées par exploitation sur la base de leurs références historiques et la date d'entrée en vigueur sera bien 2005 ou 2006 selon les pays.

La CEPM qui aura une nouvelle fois multiplié les déplacements à Bruxelles, a réussi à éviter la baisse du prix d'intervention (6%), et obtenu une grande souplesse d'adaptation des nouveaux règlements par pays.



Agustin MARINÉ, Président AGPME - Espagne et Marco PASTI. Président AMI - Italie





Tadeusz MICHALSKI, Président PZPK-Pologne



Rumyana ANGELOVA Présidente NGPA-Bulgarie



Arnaud PERREIN Président APPR-Roumanie



La CEPM, au cœur des problématiques environnementales

Par la suite, ce sont surtout des préoccupations environnementales –véritable frein à l'acte de production- (protection phytosanitaire, diabrotica, OGM, mycotoxines,...), et d'image qui prennent le pas. Elles pèseront même sur les considérations économiques et de politique agricole toujours majeures et d'actualité avec, pour les producteurs, des contraintes de plus en lourdes au gré des réformes successives de la PAC et une subsidiarité également de plus en plus importante au fil des révisions successives.

La CEPM agira en conséquence pour s'entourer de compétences et d'alliés fidèles et ainsi trouver au fil des années sa place dans le paysage agricole européen et s'imposer comme telle.

Le nouvel élargissement aux pays d'Europe Centrale en mai 2004, outre sa portée historique et politique, était, pour tous les professionnels du maïs un évènement majeur. En effet, un pays sur deux est un acteur de l'une ou l'autre des différentes filières maïsicoles européennes (grain, fourrage, semence, doux). La CEPM a donc proposé cette année-là à la Hongrie, la Pologne, la République Tchèque, la Slovaquie et la Slovénie, de

rejoindre ses rangs². Ensuite, avec le 6ème élargissement de l'Union Européenne en 2007, la CEPM s'est ouverte à la Bulgarie et à la Roumanie, intégrant ainsi un important pays producteur de maïs. En outre, certaines organisations comprenant aussi des entreprises partenaires des secteurs en amont et en aval de la production de maïs, la CEPM, Confédération Européenne des Producteurs de Maïs deviendra la Confédération Européenne de la Production de Maïs.

La place qu'elle occupe désormais au sein de divers Groupes de Dialogue Civil de la DG Agri illustre la reconnaissance croissante de la CEPM. En effet, La Commission européenne a reconnu la filière maïs comme acteur clé européen en lui accordant 6 sièges dans 5 des 13 Groupes de Dialogue Civil créés après la disparition des anciens Comités Permanents. C'est un succès significatif pour la Confédération qui a installé en 2014 une antenne à Bruxelles et parallèlement renforcé ses compétences par un partenariat avec un Cabinet de Lobbying.

²Sur ces 5 pays, 3 intègreront la CEPM



NTIEL POUR LE FUTUR PUITS D'ÉNERGIES RENOUVELABLES ENSEMBLE POUR PLUS PRODUIRE PLUS ET MIEUX PLANTE MAGIQUE INNOVATION ET COMPÉTITIVITÉ SYMBOLE DU DEL ELOPPEMENT ENSEMBLE POUR PLUS D'ÉFFICACITÉ NOURRIR LE MONDE PUITS D'ÉNERGIES RENOUVELABLES SYMBOLE DU DÉVELOPPEM DU DÉVELOPPEMENT PRODUIRE PLUS ET MIEUX PUITS D'ÉNERGIES RENOUVELABLES PRODUIRE PLUS ET MIEUX D'ÉNERGIES RENOUVELABLES PRODUIRE PLUS ET MIEUX D'ÉNERGIES PRODUIRE PLUS PRODUIRE PLUS ET MIEUX D'ÉNERGIES PRODUIRE PLUS PRODU



au service du maïs européen ...

Les dossiers suivis par la CEPM 2000 - 2015



... MAIS, UNE PAC de plus en plus verte...

Une procédure de révision, débutée en 2006, a abouti à un accord politique en novembre 2008 pour application sur la période 2009/2013. Ses principales modalités portent sur le démantèlement des outils de régulation des marchés, le rééquilibrage des soutiens entre productions, davantage de transfert du 1er pilier vers des programmes de développement rural de plus en plus déconnectés de l'activité agricole, et une subsidiarité accrue. Des lignes directrices sont écrites, mais la définition des modalités d'application reste nationale.

La CEPM obtient le maintien de l'intervention

Pied à pied, avec la Commission, la CEPM a défendu l'utilité de l'outil qu'est l'intervention et est parvenue

à le maintenir, en dépit des aménagements proposés. La CEPM a contesté les simulations de la Commission et a sensibilisé les autorités bruxelloises et les Parlementaires européens sur l'importance de préserver cet outil. Les actions auprès du Parlement européen ont été payantes puisque sa Commission agricole a opposé une belle résistance face à la Commission et à la Présidence allemande.

Le Compromis politique s'est fait sur un plafonnement dégressif sur 3 ans et la possibilité de réactiver l'outil selon les besoins du marché. Une action payante et une belle victoire.

PAC post 2013, de moins en moins commune

Les discussions ont commencé fin 2009 (Appel de Paris,





Appel de Varsovie,...) et l'accord a été signé en juin 2013. Les mots clés seront découplage, harmonisation des soutiens directs et convergence interne, davantage de conditionnalité et de verdissement (diversification des cultures, prairies permanentes, SIE) et démantèlement des outils de gestion du marché, ... le tout, avec encore plus de subsidiarité comme le permet le règlement européen (surprime 1ers hectares, JA, transferts entre piliers,...). Le débat au niveau européen a donc porté sur la rédaction et la validation des actes délégués mais aussi pour le maïs, sur la définition d'une pratique équivalente à la diversité d'assolement basée sur la couverture hivernale des sols.

La CEPM a défendu et gagné la reconnaissance de la pratique de la couverture hivernale des sols comme équivalence à la diversité d'assolement.

En remettant en cause la monoculture, la mise en place du Verdissement pose problème pour nombre d'exploitations maïsicoles. La CEPM a donc contribué au débat pour défendre des mesures pragmatiques et en particulier la couverture hivernale des sols, dont le mulching, comme équivalence possible à la diversité d'assolement. Elle a organisé pour cela un Colloque à Bruxelles en avril 2014, l'objectif étant de démontrer une équivalence à la mesure de diversité. Elle y est parvenue avec succès.

La France a ainsi mis en place un dispositif qui sera adossé à une certification des exploitations. Le Portugal a également engagé les démarches auprès de Bruxelles pour bénéficier d'un dispositif équivalent.



Céline DUROC, Directeur AGPM - France



Tiago SILVA PINTO, Secrétaire Général ANPROMIS - Portugal



Helmut MESSNER, Directeur DMK-Allemagne et représentant permanent à la CEPM

DIABROTICA VIRGIFERA VIRGIFERA LECONTE, la Chrysomèle du maïs enfin hors du statut de quarantaine

Depuis 2008, la CEPM a engagé des démarches auprès de la Commission Européenne pour demander la levée du statut de quarantaine de l'insecte et des mesures de lutte obligatoires. Elle l'a enfin obtenu en décembre 2013.

Originaire d'Amérique Centrale, la chrysomèle du maïs est signalée pour la 1ère fois en 1992 en République fédérale de Yougoslavie, et plus principalement la Serbie. À partir de cette zone, elle va s'étendre à l'Est et ne cesser de progresser vers l'Ouest de l'UE. Classée insecte de quarantaine en Europe, la réglementation impose une lutte obligatoire lourde de contraintes pour les maïsiculteurs touchés induisant des conséquences économiques importantes pour les exploitations et filières.

Le programme européen de recherche scientifique Diabract

Dès 2006, la CEPM a mandaté l'AGPM pour participer à un



programme de recherche européen qui réunit 13 partenaires issus de 7 pays européens. Diabr'act avait pour objectif de faire le point sur l'état de la connaissance sur Diabrotica en Europe et sur la situation dans les différents pays. Sur cette base, à l'issue du programme de deux ans, un plan de recherche et un plan d'actions à la Commission Européenne devait être proposé.



La CEPM invite le Professeur Edwards, Expert Mondial

En 2009, la CEPM a reçu le Professeur C. Richard Edwards, Entomologiste américain et

Professeur C. Richard Edwards





De gauche à droite, Marco PASTI, Président AMI-Italie et Secrétaire Général CEPM, Christophe TERRAIN, Président AGPM-France, Président CEPM et le Professeur C. Richard Edwards



expert mondial sur Diabrotica. À l'occasion de la conférence de presse donnée, la CEPM a demandé que l'ensemble des moyens de lutte qui ont montré leur efficacité aux Etats-Unis, Slovaquie ou Hongrie (produits phytosanitaires en traitements de semence, microgranulés ou liquides, OGM) soient rendus disponibles au plus vite car indispensables en complément de la rotation des cultures mise en place. Elle avait demandé également que davantage d'autonomie (subsidiarité) soit accordée aux Etats Membres pour adapter la lutte aux situations spécifiques agronomiques ou économiques.

Un colloque au Parlement europeen en novembre 2013 et une sortie de quarantaine un mois après

La CEPM a maintenu ses actions auprès de la Commission depuis 2009 et renouvelé sa demande de sortie de quarantaine en 2012. En lien avec le COPA-COGECA, elle a collaboré avec l'Institut technique français ARVALIS - Institut du végétal à l'organisation d'un colloque technique en novembre 2013 au Parlement Européen à destination des Institutions, Experts Scientifiques, Professionnels... Cela a été l'occasion d'échanger sur les solutions techniques disponibles et réfléchir de manière prospective aux stratégies de lutte à déployer.

29





Dans le même pas de temps, les discussions se sont fortement accélérées au niveau de la Commission, suscitant de nombreuses actions de la CEPM et de ses partenaires dont le COPA-COGECA pour demander la levée du statut de quarantaine.

Le message a été pleinement entendu puisque finalement un vote positif a été obtenu à l'unanimité en décembre 2013 : une belle avancée défendue et gagnée suite à une forte mobilisation continue des producteurs de maïs européens.



MYCOTOXINES, des seuils cohérents obtenus

La mobilisation de la CEPM a été constante et efficace sur ce dossier en termes de veille réglementaire qui a donné lieu à de nombreuses actions de lobbying. Après de longues discussions, les propositions initiales de la Commission concernant le mais et hasées sur des seuils d'exclusion très restrictifs ont été ainsi combattues pour parvenir à une proposition plus réaliste.

La CEPM est intervenue tous les ans auprès de la Commission (DG Sanco) pour obtenir des seuils techniquement atteignables dans le respect des objectifs de santé du consommateur. Le projet de réglementation en 2003 qui visait à fixer définitivement en

2006 des seuils limites en alimentation humaine de 3 fusariotoxines (DON, zéaralénone, fumonisimes) avait fortement inquiété les producteurs. En effet, le dépassement de ces seuils aurait interdit la commercialisation de la marchandise et, s'agissant du maïs, exclu plus de 4 Mt du marché. Grâce à l'action de sensibilisation de la CEPM justifiant la faible exposition de l'alimentation humaine aux mycotoxines incriminées, les propositions de la Commission ont pu être améliorées et les valeurs limites maximales adoptées dans le secteur de l'alimentation humaine pour le mais et les produits issus du mais. Concernant le secteur de l'alimentation animale pour lequel la CEPM a obtenu qu'il ne soit pas soumis à des seuils réglementaires contraignants, le dispositif actuel d'application depuis 2006 ne nécessite aucune révision. Vis-à-vis des mycotoxines non réglementées comme T2

> et HT2. les connaissances sur ces deux nouvelles mycotoxines (études Commission d'abandonner

opérateurs et qui a pour objectif de mettre en place une surveillance afin de détecter la présence de ces toxines dans les céréales et produits à base de céréales. Une belle victoire syndicale à mettre au crédit d'une action concertée et convergente au sein de la CEPM et avec les autres associations européennes utilisatrices de mais.





PROTECTION PHYTOSANITAIRE, une veille au quotidien

Le dossier de la protection des cultures s'est complexifié ces dernières années menaçant à plus ou moins long terme la disponibilité des molécules. Avec l'entrée en vigueur du nouveau Paquet Pesticides en 2009, un tournant a été marqué tant dans les nouvelles règles relatives en matière d'homologation que dans l'encadrement de l'utilisation des produits phytosanitaires. En 2013, la suspension de 3 molécules de la famille des néonicotinoïdes prive désormais les producteurs européens de maïs de moyens de lutte efficaces contre les ravageurs du sol.

La CEPM suit avec attention les discussions relatives au dossier de la protection des cultures. Elle est régulièrement intervenue auprès de la Commission, et particulièrement au moment du vote du Paquet Phyto pour alerter sur les conséquences potentielles de la nouvelle réglementation, liée aux nouveaux critères pénalisants d'homologation et risquant d'écarter du marché des moyens de lutte. La CEPM a toujours plaidé pour une approche plus pragmatique, prenant en compte un juste équilibre entre la balance bénéfices /

risques et ne créant pas de nouvelles distorsions de concurrence entre les producteurs.

Un message qui peine à être entendu comme l'illustre le dossier des néonicotinoïdes actuellement sous le feu de l'actualité et justifiant des actions en lien avec le COPA auprès des instances européennes. Cette problématique fait partie des préoccupations premières et actuelles des producteurs de maïs européens.



LES OGM, une préoccupation toujours prioritaire

La CEPM a toujours considéré les OGM comme une réponse technique en tant que facteur de production. La révision de la directive OGM en 2014 a été l'occasion pour la Confédération d'organiser une Conférence à Bruxelles et permettre à ses membres de témoigner sur l'usage et l'intérêt des OGM et pointer du doigt une renationalisation regrettable de la réglementation en matière d'OGM.

Les OGM se développent partout dans le monde sauf dans l'Union européenne qui a décidé d'avancer prudemment dans un contexte qui n'est pas favorable à cette technologie avec des opposants hostiles voire idéologiquement opposés. Depuis 1999, et à la demande de plusieurs Etats membres, l'Europe a instauré un moratoire en n'instruisant plus de demandes d'autorisations de mise sur le marché de nouveaux OGM et ce, tant que ne serait pas mis en place une traçabilité et un suivi « du champ à l'assiette ». En clair, la levée de ce «moratoire de fait» suppose une réglementation en matière de traçabilité, d'étiquetage et de seuils, et enfin en matière de règles de coexistence des filières OGM et non OGM.

La conférence de décembre 2014 organisée par la CEPM a été l'occasion de débattre des nouvelles règles avec les participants aux trilogues (Parlement et Conseil notamment). Cette renationalisation, de fait, des décisions quant à l'utilisation des OGM suscite bon nombre d'interrogations et notamment sur les éventuelles distorsions de concurrence entre Etatsmembres. Le fossé continue en effet de se creuser entre des OGM qui pourraient être autorisés à l'importation et ceux que les producteurs européens attendent pour la mise en culture. La CEPM poursuit donc son lobbying pour que les biotechnologies ne restent pas seulement accessibles aux producteurs non européens.



José Luis ROMEO, Président AGPME - Espagne



Parallèlement, le texte européen sur la possible renationalisation de l'importation fait l'unanimité contre lui, démontrant l'impossibilité manifeste d'isoler l'Europe dans un monde qui fait largement appel aujourd'hui à l'outil OGM, et plus globalement aux nouvelles technologies au service des agriculteurs du monde... mais pas des Européens.



UTILISATIONS NON ALIMENTAIRES, un avenir prometteur, mais du retard à l'allumage pour les biocarburants

Le maïs est une source d'énergie alimentaire reconnue et demandée par de nombreuses productions de qualité. Mais c'est également une source de carbone renouvelable, pour la chimie végétale, et une source d'énergie renouvelable qui réduit les émissions de gaz à effet de serre permettant ainsi de lutter contre le réchauffement climatique. La C.E.P.M. se mobilise donc fortement pour défendre les valorisations non alimentaires du maïs, notamment en matière de bioéthanol et biogaz.



Au centre, Luis VASCONCELLOS e SOUZA, Président ANPRONIS-Portugal et Vice-Président CEPM et à droite, Alain PROST

Le bioéthanol et le biogaz sont déjà une réalité en Europe et l'action de lobbying conduite par la C.E.P.M. confirme cet élan.

Deux directives européennes publiées en 2003 seront très importantes pour l'avenir notamment des biocarburants en Europe. L'une portait sur le taux d'incorporation (2% en 2005 et 5,75% en 2010), l'autre sur la défiscalisation. Les perspectives de développement étaient donc très encourageantes pour les producteurs de grandes cultures qui espéraient consacrer près de 11 Mha à ce débouché à l'horizon 2010. Or, ce sera loin d'être le cas.

Pourtant, l'UE poursuit sa politique volontariste en matière d'énergies renouvelables via un Plan d'action Biomasse en 2005 et un document sur la stratégie européenne en faveur des biocarburants en 2006. La CEPM aura l'occasion alors d'exprimer ses positions à l'occasion de la consultation ouverte par la DG Tren. Elle aura en particulier le soutien pour cela d'Alain Prost, Président en France, du Groupe de travail E-85, à l'occasion d'un Colloque international sur le développement des biocarburants organisé en 2007 par la filière Portugaise, ANPROMIS, qui souhaitait convaincre son Gouvernement de mener à bien une



politique en faveur de l'éthanol à l'identique de ce qui avait été fait en France.

La CEPM multipliera ses actions au moment de l'élaboration de la Directive Energies renouvelables en 2008 pour définir un niveau de 10% d'énergies renouvelables dans les transports en 2020. Elle défendra cette ambition et les atouts du bioéthanol de maïs lors de la révision de la Directive EnR, entre 2012 et 2015, en s'opposant au plafonnement des biocarburants « alimenaires » et à l'instauration de nouvelles contraintes liées au changement d'usage indirect des sols (ILUC) sans évaluations scientifiques suffisantes et incontestées.

Parallèlement, alors que les Etats membres prévoient un fort développement du biogaz d'ici 2020, la CEPM entend défendre la contribution majeure du maïs européen pour ce nouveau débouché et lutter contre des critères de durabilité excessifs. Elle publie dans ce

cadre une brochure sur l'intérêt de transformer le maïs en production de biogaz grâce à ses atouts et performances en tant que culture énergétique,...

Aujourd'hui, les utilisations non alimentaires nécessitent la mise en œuvre de plus de 2 Mha de maïs (0.7 Mha pour l'éthanol et 1.1 Mha environ pour le biogaz), un débouché non négligeable que la CEPM entend bien développer et faire reconnaître dans les objectifs européens pour 2030.













L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE MILAN la CEPM et le mais communiquent

Suite à sa candidature auprès de la DG Agri, la CEPM a été retenue pour tenir une Conférence-Débat dans le cadre de l'Exposition Universelle de Milan qui avait pour thème « Nourrir le monde / Energie pour la vie ». Le sujet de la Conférence organisée dans le Pavillon de l'Union Européenne en septembre 2015, visait donc à souligner l'importance du maïs dans le monde et répondait à la fois à un objectif de communication et de lobbying. Médias, Responsables politiques et Professionnels, invités par les organisations membres de la CEPM étaient présents.





«Comment le maïs sauvera le monde », tel était le titre de la Conférence-débat animée par Sylvie Brunel, Géographe, Ecrivain, Professeur à La Sorbonne. Un titre doublement provocateur, sachant combien la plante est souvent décriée comme trop exigeante en eau, trop utilisatrice d'intrants et trop symbolique des gros exploitants agricoles, de la grande industrie et du négoce international. Auteur de « Géographie amoureuse du maïs », la conférencière a mis à bas une à une nombre d'idées fausses sur le maïs qu'elle présente plutôt avec conviction comme « la plante des Dieux » et transforme la « problématique maïs » en « solution maïs » tant pour l'Europe que pour le reste du monde.

De toute évidence, avec ses atouts techniques, économiques, nutritionnels, énergétiques et environnementaux, et ses divers et très nombreux débouchés (alimentation humaine et animale, énergie renouvelable, chimie verte,...), le maïs, a de beaux jours devant lui et sur tous les Continents. Loin d'être la spéculation agricole des puissants, c'est par excellence la céréale anti-famine des pauvres en leur offrant un aliment à croissance rapide, facile et prolifique.

La conférence est disponible en ligne sur le site de la CEPM: www.cepm.org

Sala incometed

10.00

CONTROL OF PARCE

COMMENT LE NAIS SAUVERA LE NONDE

Control of the second of the s

Parent en Reellien de l'Estate d'Armaderne, solte auditeurse sinué Anathuni de continues arbant, de contra grante a transport de la formation de transport de la montrate y au l'est mobile. L'internation destructure de la source, avectur le monté, l'angue de avec de , le segle describé de produit de la COSTA - Dismitted le solte à traine à le source à la combine, la session de la chiefe y l'activitée, position à le saine de la source de contra à la session de la commandant de

which wishes income given purpose that we introduce a test income of the control of a substant which is subject to income the control of the

This case, making about any experimental terror in the control part of the control par

 α , with the left α in the left of the value of the left of t

Tomorks Ave. Rained Wat 1244.5

THE RESERVOYS OF THE PARTY OF T





Au 1er plan, second à partir de la droite, Daniel PEYRAUBE, Président AGPM-France







GROUPES DE DIALOGUE CIVIL, la CEPM reconnue et représentée

La candidature de la CEPM, parmi plus de 100 organisations européennes non-gouvernementales, a été retenue pour siéger dans 5 des 13 nouveaux Groupes de Dialogue Civil (GDC) de la DG Agri. Elle est ainsi la seule organisation verticale (maïs européen) présente dans ces Groupes.

En remplacement des anciens Comités Permanents de la DG Agri, les GDC vont prendre une part active à la définition des politiques de l'Union à travers des échanges réguliers sur tous les sujets afférents à la PAC et au développement rural. La CEPM représentera les intérêts de la filière du maïs aux côtés d'organisations comme le COPA, la COGECA ou ELO, et assure même la Vice-Présidence du Groupe « Paiements Directs et Verdissement ».

La Confédération va ainsi être plus impliquée dans le travail quotidien de la DG AGRI et pourra partager son expertise avec les autres parties prenantes.

C'est une belle reconnaissance pour le maïs européen qui va ainsi renforcer sa présence au niveau des centres de décision de l'Union.



Les 5 Groupes de Dialogue Civil où siège la CEPM	
Paiements directs et verdissement	2 sièges
PAC	1 siège
Cultures arables	1 siège
Environnement et changement climatique	1 siège
Aspects internationaux de l'agriculture	1 siège



Une évidence & une nécessité



En souhaitant marquer simplement cet anniversaire de la CEPM et effectuer un "zoom" rétrospectif sur 30 années d'activités et d'actions, nous souhaitions d'abord rappeler les fondements de notre Confédération. Mais, au-delà, il s'agissait par les travaux réalisés et

partagés, par les combats menés, par les résultats obtenus , ... illustrer combien l'existence d'une Organisation commune aux producteurs de maïs de l'Union Europeenne apparaît aujourd'hui, non seulement une évidence, mais une nécessité .

Qu'il s'agisse des négociations internationales, de la Politique Agricole Commune, des facteurs de production, des débouchés non alimentaires, de la Communication , ... Autant de thématiques aussi fondamentales que déterminantes pour l'avenir du maïs et pour l'avenir de cette plante porteuse de tant de potentiels et d'espoirs. Est-ce un hasard si le maïs est aujourd'hui la première céréale produite dans le monde ? Est-ce un hasard si le maïs est de plus en présent sur tous les continents (Amériques, Europe, Afrique, Asie , ...) ?

Mais nous savons aussi les dangers et les dérives possibles d'une politique agricole europeenne qui viserait à privilégier une agriculture uniquement paysagère, d'aménagement du territoire et environnementaliste. Nous savons combien une telle politique serait destructrice pour tous.

Car, c'est par l'innovation que nous répondrons aux objectifs de productivité et de compétitivité. C'est par l'innovation que nous produirons un maïs toujours plus qualitatif.

C'est par l'innovation que le maïs répondra aux nouveaux enjeux environnementaux et climatiques.

C'est par l'innovation que le mais participera aux défis des énergies renouvelables.

Et c'est par l'innovation enfin et surtout que le maïs contribuera, toujours plus et toujours mieux, à nourrir le monde. Quels challenges pour notre Confédération, mais aussi quelles perspectives pour demain.

La CEPM et ses organisations membres entendent bien y tenir toute leur place.

Christophe TERRAIN, Président CEPM



NTIEL POUR LE FUTUR PUITS D'ENERGIES RENOUVELABLES ENSEMBLE POUR PLU PRODUIRE PLUS ET MIEUX PLANTE MAGIQUE INNOVATION ET COMPÉTITIVITÉ SYMBOLE DU DE LOPPEMENT ENSEMBLE POUR PLUS D'EFFICACITÉ INNOVATION ET COMPÉTITIVITÉ SYMBOLE DU DEVELOPPEN NOURRIR LE MONDE PUITS D'ÉNERGIES RENOUVELABLES SYMBOLE DU DÉVELOPPEN DE DE LO DÉVELOPPEN DE PRODUIRE PLUS ET MIEUX PUITS D'ÉNERGIES RENOUVELABLES PRODUIRE PLUS ET MIEUX D'EFFICACITÉ PLANTE MAGIQUE



au service du maïs européen ...



LE BUREAU

- Président : Christophe TERRAIN (AGPM France) ;
- Vice-Président: Luis VASCONCELLOS E SOUZA (ANPROMIS Portugal)
- **Secrétaire Général :** Marco PASTI (AMI Italie)
- Délégué Permanent : Luc ESPRIT (AGPM France)

LES PAYS MEMBRES



Siège social: 23-25 avenue de Neuilly - 75116 PARIS - Tél. + 33 (0)1 47 23 48 32 - Fax. + 33 (0)1 40 70 93 44 Bureau de Bruxelles: Square de Meeûs 21 - 1050 BRUXELLES - Tél. + 32 2 230 38 68

www.cepm.org



LES ORGANISATIONS ADHÉRENTES

(par ordre alphabetique)

ALLEMAGNE

D.M.K. - Deutsches Maiskomitee e.V. Brühler Straße 9 / 53119 Bonn Tél. : 0049-(0)228-926580

Email: dmk@maiskomitee.de / www.maiskomitee.de

Président : Prof. Dr. Friedhelm Taube

BULGARIE

NGPA - NATIONAL GRAIN PRODUCERS ASSOCIATION 1606 Sofia, Bulgaria / 39 Vladaiska str. ground floor, entr.A

tel/fax: +359 2 953 37 26

Email: office@grain.bg / www.grain.bg **Présidente: Ms Rumyana ANGELOVA**

CONSEIL DES ORGANISATIONS AGRICOLES

Sofia 1000 - Bul. Knyaz Alexander Dondoukov 48 et.2 ap.7

Tél.: +359887684230 / +359887649412

Email: ltodorovabg@gmail.com / www.cbao-bg.com

Présidente : Ludmila TODOROVA

ESPAGNE

AGPME - Asociación General de Productores de Maíz de España c/Fernando el Católico, 19 - 22300 — Barbastro (Huesca)
Tél.: +34 974 313242 - Cel: +34 619 716382 (Président)
email: vromero@agpme.es / Email président: bodega@monteodina.com :

romeoil@telefonica.net

onieoji@teleionica.net

Président : José Luis ROMEO MARTIN

FRANCE

AGPM - Association Générale des Producteurs de Maïs Siège social : 21, chemin de Pau 64121 Montardon Tél. : + 33 (0) 5 59 12 67 00 / Fax. + 33 (0) 5 59 12 67 10 Email : agpm@agpm.com / www.agpm.com

Président : M. Daniel PEYRAUBE

HONGRIF

VSZT- Vetömag Szövetség Szakmaközi Szervezet és Terméktanacs Ábel Jeno U. 4/B 1113 BUDAPEST

Tél.: 00 36 1 332 57 55 / Fax: 00 36 1 302 65 07

www.vszt.hu

Président : Geza TAKACS

ITALIE

AMI - Associazione Italiana Maiscoltori Via Monteverdi 15 — 30174 Mestre Venezia Tél.: 041987400 — fax 041989034

Email: a-m-i@libero.it

Président: Marco Aurelio PASTI

POLOGNE

PZPK- Polski Związek Producentów Kukurydzy ul. A.Mickiewicza 33 /43 - 60-837 Poznań

Tel / Fax: +48 61 662 74 20

Email: pzpk@kukurydza.info.pl / www.kukurydza.info.pl

Président : Tadeusz MICHALSKI

PORTUGAL

ANPROMIS

Rua Mestre Lima de Freitas n.º 1 - 5º andar / 1549-012 Lisboa

Tél.: 00 351 217100035

Email: anpromis@anpromis.pt / www.anpromis.pt / Facebook: Anpromis

Président : Luís Vasconcellos e Souza

ROUMANIE

APPR - Association des Producteurs de Maïs de la Roumanie Str Garii nr 2, Mihail Kogalniceanu Cod 927165/ jud lalomita

Tél.: +40 724 566 871

Email: arnaud.perrein@apprs.ro *Président: Arnaud PERREIN*

SLOVAOUIE

ZPSK – Zväz pestovateľov a spracovateľov kukurice Valanského 22 – 917 01 TRNAVA

Tél.: 00 421 33 55 16 566 - Fax: 00 421 33 55 16 566

www.zpsk.sk

Président: Ladislav MORAVCIK



Les outils d'informations et de communication de la CEPM

La CEPM n'a jamais cessé de communiquer tant en interne, à l'attention de ses adhérents, qu'en externe et pour cela a su adapter et développer ses supports au fil des années et de ses besoins.



NEWSLETTER CEPM

La CEPM s'est dotée d'un nouvel outil de communication et d'influence via une publication mail trimestrielle, « Newsletter CEPM ». Son objectif est, d'une part de traiter de l'économie et du marché du maïs et des divers dossiers économiques et syndicaux de la filière au niveau européen, et d'autre part, présenter les filières maïs nationales et les organisations qui représentent ce secteur.

NOTE MARCHÉ

Chaque semaine, cette note de conjoncture économique fait le point sur le marché du maïs dans l'Union Européenne et dans le monde. Elle est diffusée en français et anglais aux adhérents de la CEPM et de son réseau, mais aussi auprès des instances européennes.







PLAQUETTE INSTITUTIONNELLE ET SITE INTERNET

La plaquette et le site web correspondant ont également été actualisés et relookés pour coller au plus près de l'information et de l'actualité.

Ces divers éléments permettront ainsi aux délégations membres de la CEPM de valoriser l'action de leur organisation et d'en faire la promotion dans leurs pays respectifs.





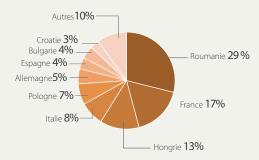
LE MAÏS EN CHIFFRES DANS L'UE-28

(Source: FNPSMS: moyenne 2014-2015)

(x1000 ha)	Maïs grain	Maïs fourrage	Maïs semence	Maïs doux	TOTAL maïs
UE-28	9 200	6 000	170	70	15 440
Ukraine-Russie	6 960	2 000	40	-	9 000
TOTAL	16 160	8 000	210	70	24 440

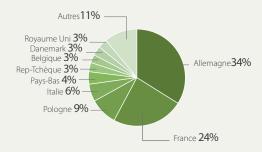
LE MAÏS GRAIN: 9.2 MHA

Roumanie et France : près de 50% des surfaces

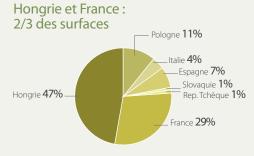


LE MAÏS FOURRAGE : 6 MHA Allemagne et France :

60% des surfaces



LE MAÏS DOUX: 70 000 HA



LE MAÏS SEMENCE: 170 000 HA



GEPM 3 ans

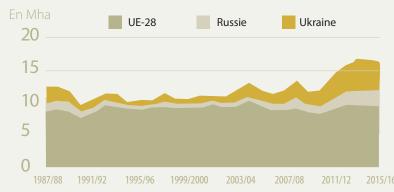
ÉVOLUTION DES SURFACES DE MAÏS GRAIN EN EUROPE: stabilité à l'Ouest, et essor à l'Est

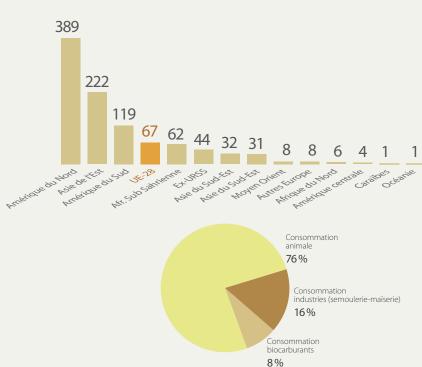
LE MAÏS GRAIN DANS L'UE: 9.2 MHA ET 67 MT, soit 7% de la production mondiale

(moyenne 2014-2015). En MT

LE MAÏS GRAIN EN EUROPE :

près de 80% des utilisations en alimentation animale







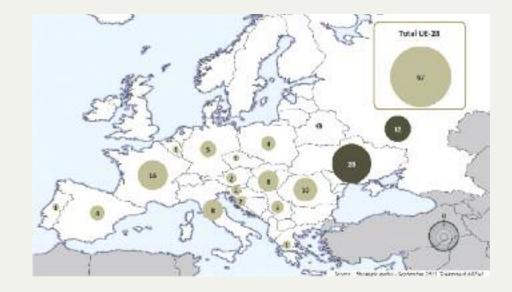
LE MAÏS GRAIN DANS L'EUROPE GEOGRAPHIQUE:

2 principaux pays producteurs en volume, la France et l'Ukraine

(moyenne 2014-2015) en Mt

Les pays de l'UE-28

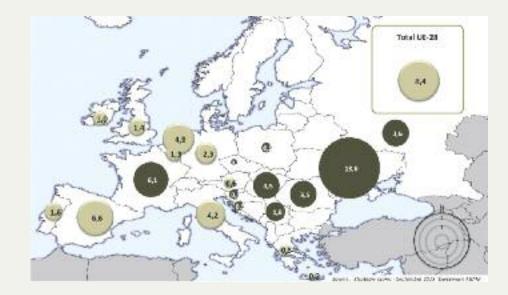
les pays d'Europe de l'Est



LE MAÏS GRAIN EN EUROPE :

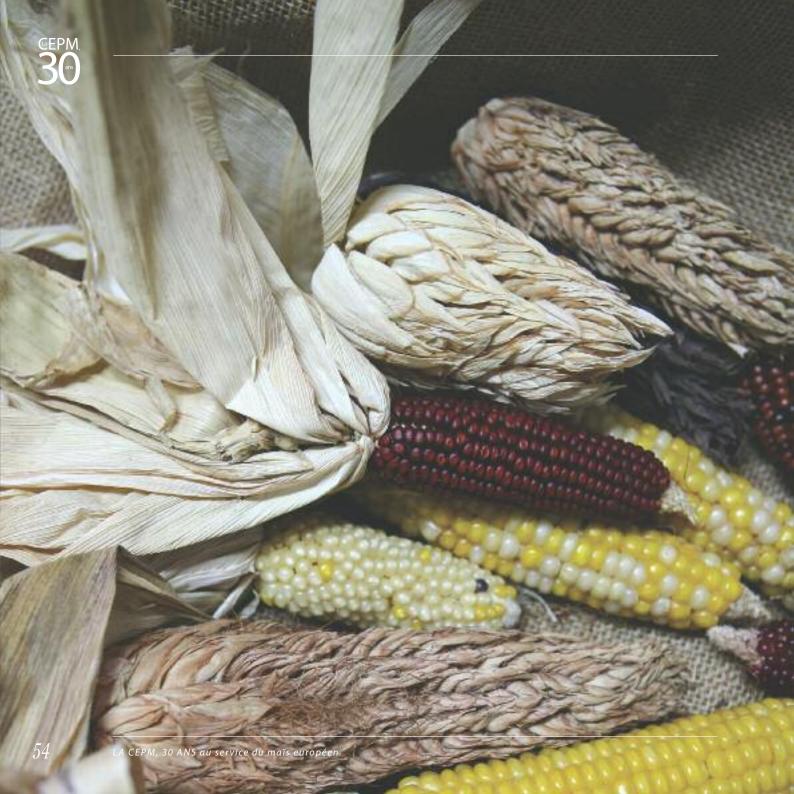
l'UE-28 est déficitaire (8.4 mt) donc importatrice

(moyenne 2014-2015)



Les pays déficitaires

les pays excédentaires





« Le mais, le plus beau présent fait par l'Amérique à l'Ancien Monde »

Comme la plupart des plantes originaires du Nouveau Monde (dont les plus connues sont la pomme de terre, la tomate, le tabac, la vanille, la courge, le tournesol...), le maïs a été introduit en Europe par les grands explorateurs du XVème et du XVIème siècle. Associé à l'idée de progrès, de sécurité alimentaire, le maïs était considéré par les savants de l'époque des lumières comme le plus beau présent fait par l'Amérique à l'Ancien monde. Aujourd'hui, sur tous les continents, sous une infinité de variétés, pour de multiples usages, les agriculteurs en produisent un milliard de tonnes.

Arrivé en Espagne en 1493, il s'est rapidement diffusé à partir de l'Andalousie. Il va s'installer en France puis poursuivre son expansion vers les plaines d'Europe centrale à partir de l'Italie et du bassin rhénan. En 1800, il occupe l'espace climatique européen où il peut mûrir jusqu'à la Mer Noire.

Ce sont les Portugais qui dès le XVIème siècle ont introduit le maïs en Afrique et jusqu'en Asie vers l'actuelle Indonésie. On dit que ce sont les jésuites portugais qui ont introduit la culture du maïs en Chine. La rapidité de son expansion jusqu'en Extrême-Orient, en moins d'un siècle après sa découverte par Colomb, explique qu'on ait pu lui attribuer pendant longtemps une double origine, d'Amérique et d'Asie.

Aujourd'hui la Chine est un producteur et un consommateur majeur de maïs, l'Afrique et les pays en développement adoptent de plus en plus cette céréale « à tout faire », adaptée à tous les climats grâce à une amélioration variétale



D'après les Experts maïs n°3 :

Histoire du maïs dans le monde : du Mexique à la France (publication AGPM)

 b^{t}









Confédération Européenne de la Production de Maïs

- 23-25 avenue de Neuilly
 75116 PARIS FRANCE
 Tél. + 33 (0)1 47 23 48 32 Fax. + 33 (0)1 40 70 93 44
- Square de Meeûs 21
 1050 BRUXELLES BELGIQUE
 Tél. +32 2 230 38 68

www.cepm.org



— au service du maïs européen ...